



Papiers Tissue KP Inc.

UNE CROISSANCE SOUTENUE DANS NOTRE RÉSEAU

RAPPORT ANNUEL 2024





Papiers Tissue KP Inc.



Produits Kruger est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité à usage domestique, industriel et commercial. La Société offre aux consommateurs canadiens des marques reconnues, comme **Cashmere^{MD}**, **Bonterra^{MD}**, **Purex^{MD}**, **SpongeTowels^{MD}**, **Scotties^{MD}** et **White Swan^{MD}**. Aux États-Unis, Produits Kruger fabrique les produits de marque **White Cloud^{MD}**, de même que plusieurs produits de marque privée. Sa division des produits hors foyer, devenue la marque Kruger PRO, fabrique des produits économiques de qualité supérieure et les distribue à une grande variété d'établissements commerciaux et publics. Produits Kruger emploie quelque 3 000 personnes et exploite dix usines certifiées FSC^{MD} COC (FSC^{MD} C-104904) en Amérique du Nord.

PTKP (la Société) détient une participation dans le capital de Produits Kruger. PTKP est un émetteur assujéti dans chaque province ou territoire du Canada et doit, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, déclarer certaines données financières et commerciales de Produits Kruger.

Le 1^{er} janvier 2023, Produits Kruger S.E.C. (PK S.E.C.) a procédé à une réorganisation en vertu de laquelle la société en commandite a été essentiellement remplacée par une entité corporative, Produits Kruger inc. (Produits Kruger), sans incidence négative sur Papiers Tissue KP (PTKP). PTKP détenait une participation minoritaire dans Produits Kruger de 12,6 % au 31 décembre 2024 et de 12,3 % au 14 mai 2025.

© 2025 Papiers Tissue KP est une marque déposée (MD) et commerciale (MC) de Produits Kruger inc., une marque déposée de Kimberly-Clark Worldwide inc., utilisée sous licence. MD Forest Stewardship Council et le logo de FSC – Forest Stewardship Council, A.C.

Énoncés prospectifs : Pour en savoir plus sur les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel, consultez la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du rapport de gestion.



La collection Cashmere, entièrement fabriquée à partir de papier hygiénique Cashmere, a permis de recueillir plus de 5 millions de dollars pour soutenir les programmes de sensibilisation, de prévention et de traitement du cancer du sein de ses partenaires caritatifs : la Société canadienne du cancer et la Fondation du cancer du sein du Québec.

~3 000

EMPLOYÉS

10

INSTALLATIONS DE
PRODUCTION

14

MACHINES À
PAPIER

73

LIGNES DE
TRANSFORMATION

495 000 TM

CAPACITÉ DE
PRODUCTION
ANNUELLE

Les installations de fabrication de Sherbrooke, au Québec, abritent la plus grande et la plus moderne machine à papier hygiénique par séchage à l'air (TAD) du Canada.

CHEF DE FILE

PAR LA FORCE DE LA MARQUE⁽¹⁾

Chez Produits Kruger, nous avons toujours été fiers de notre héritage canadien. En 2024, nous avons renforcé notre positionnement Fabriqué au Canada dans un environnement commercial incertain. Nos dernières campagnes de marketing visant à accroître la notoriété de la marque s'appuient sur le patriotisme renouvelé des consommateurs canadiens. Grâce à nos innovations et à nos produits de haute qualité, nous sommes prêts à soutenir notre croissance dans l'ensemble de notre réseau.



PAPIER HYGIÉNIQUE

NO.1

32,1 %

PAPIER-MOUCHOIR

NO.1

45,0 %

PAPIER ESSUIE-TOUT

NO.2

24,3 %

⁽¹⁾ Les données représentent les parts de marché en dollars canadien de Nielsen, pour la période de 52 semaines close le 22 mars 2025.



EXERCICE 2024

FAITS SAILLANTS

DES REVENUS RECORDS

2,0 G\$

+ 9,4 % PAR RAPPORT À 2023

La croissance en glissement annuel est attribuable à l'augmentation du volume des ventes, à l'effet positif des augmentations des prix de vente dans les segments des produits de consommation et des produits hors foyer, ainsi qu'à un effet de change favorable sur les ventes en dollars américains.

UN SOLIDE BAIIA AJUSTÉ ⁽¹⁾

264,8 M\$

+ 11,0 % PAR RAPPORT À 2023

L'augmentation en glissement annuel est principalement attribuable à l'augmentation du volume des ventes, à l'effet positif des augmentations des prix de vente et à une composition favorable des ventes, ainsi qu'à la baisse des prix de la pâte à papier. Ces facteurs ont été partiellement atténués par l'augmentation des coûts de fabrication ainsi que des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

RÉSULTAT NET

23,8 M\$

+ 29,1 M\$ PAR RAPPORT À 2023

L'amélioration en glissement annuel est attribuée à la hausse du BAIIA ajusté, à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, à la réduction des pertes sur la vente d'actifs immobilisés, à la diminution des coûts de restructuration et à la baisse de la perte liée à une participation ne donnant pas le contrôle. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une perte de change plus élevée, des charges d'amortissement plus importantes et des charges d'intérêts et autres coûts financiers plus élevés.

⁽¹⁾ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

PERFORMANCE

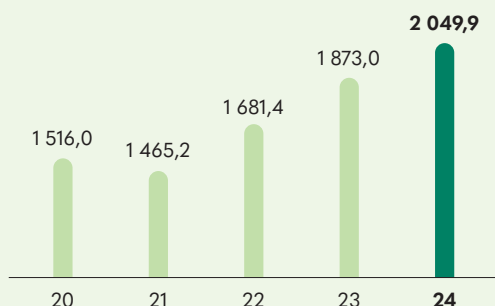
FINANCIÈRE⁽¹⁾

(En millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos le 31 décembre	2024	2023	2022	2021	2020
Résultat net	23,8	(5,3)	(56,9)	42,0	27,3
Fonds de roulement	120,7	45,7	116,4	146,4	53,7
Dette à long terme	1 180,5	1 033,5	1 077,3	920,3	744,0
Dette nette/BAIIA ajusté ⁽²⁾ des 12 derniers mois	4,2 x	3,9 x	8,9 x	5,3 x	3,2 x

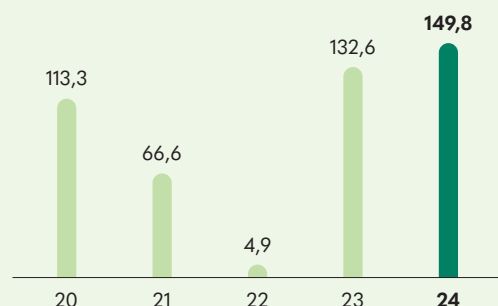
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

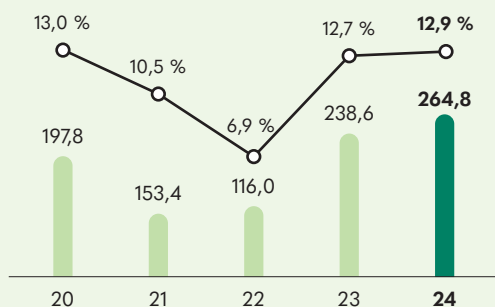
(en millions de dollars canadiens)



BAIIA AJUSTÉ⁽²⁾

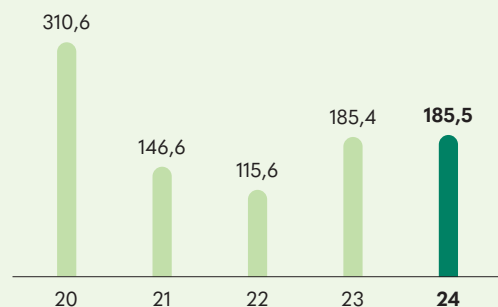
MARGE DU BAIIA AJUSTÉ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens, %)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars canadiens)

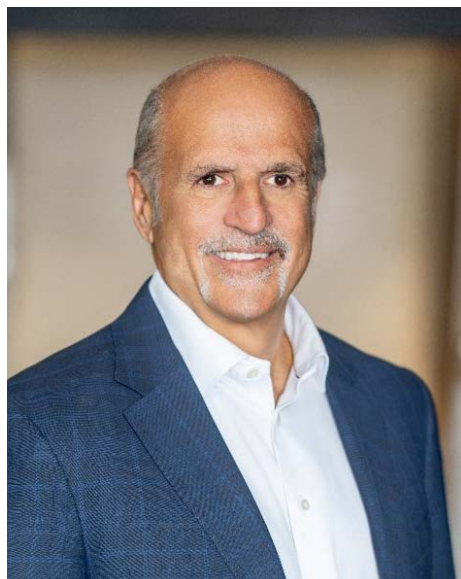


⁽¹⁾ Toute l'information financière indiquée aux présentes se rapporte à Produits Kruger, à moins d'indication contraire, et a été préparée conformément aux normes IFRS. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, PTKP a enregistré un résultat découlant de la participation mise en équivalence de 1,9 million de dollars, un résultat net de 2,4 millions de dollars et un résultat de base par action de 0,24 \$. Pour plus d'information, se reporter aux états financiers vérifiés de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conformément aux IFRS la plus comparable.

MESSAGE

AUX ACTIONNAIRES



Dino Bianco, Chef de la direction

Chers actionnaires,

Nous avons une fois de plus réalisé une solide performance financière au cours de l'exercice 2024, marquée par des revenus records et un BAIIA ajusté⁽¹⁾ élevé. Nous sommes particulièrement fiers de nos résultats en matière de rentabilité, qui ont été relativement stables au cours des quatre trimestres, malgré la volatilité des prix de la pâte à papier et des coûts des intrants pendant la majeure partie de l'année.

Nous avons enregistré huit trimestres consécutifs de résultats financiers solides après une année 2022 difficile. Cette performance soutenue reflète la capacité d'adaptation et la résilience de nos équipes face à la pression inflationniste croissante de ces dernières années et l'avantage d'une capacité accrue grâce à de nouveaux actifs.

Les revenus ont augmenté de 9,4 % pour atteindre plus de 2,0 milliards de dollars en 2024, grâce à l'augmentation du volume des ventes, à l'effet positif des augmentations des prix de vente dans nos segments des produits de consommation et des produits hors foyer, ainsi qu'à un impact favorable des taux de change sur les ventes en dollars américains.

Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ a augmenté de 11,0 % en glissement annuel pour atteindre 264,8 millions de dollars, grâce aux mêmes facteurs que la croissance des revenus, ainsi qu'à une composition des ventes plus favorable et une baisse des prix de la pâte à papier. Ces facteurs ont été partiellement atténués par la hausse des coûts de fabrication, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

ACTIVITÉS DU RÉSEAU

Tout aussi important, nous avons réalisé des avancées majeures dans le cadre de notre stratégie de croissance à long terme au cours de l'année écoulée. À Sherbrooke, au Québec, la construction d'une nouvelle usine de fabrication, y compris le démarrage de notre machine à papier de crêpage à sec léger (LDC) et de notre ligne de papiers-mouchoirs, a représenté le fait marquant de l'année sur le plan opérationnel. Ces équipements, qui font partie du projet global d'expansion de Sherbrooke, nous ont permis de dépasser nos objectifs de production en 2024. En allant de l'avant, nous concrétisons notre vision de faire de Sherbrooke une plaque tournante majeure pour la fabrication de papier tissu, ce qui nous permettra d'accroître notre part de marché en Amérique du Nord et de réduire nos besoins en papier acheté.

⁽¹⁾ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

À Gatineau, au Québec, nous avons investi 14,5 millions de dollars au cours de la dernière année afin d'augmenter la capacité de production de papiers-mouchoirs, y compris la mise en service d'une nouvelle ligne de transformation. À Memphis, au Tennessee, la relance s'est poursuivie dans la bonne direction grâce à des investissements accrus dans le recrutement, la formation et l'entretien afin d'améliorer le rendement. En résumé, nous avons amélioré nos résultats sur tous nos sites et des augmentations continues de la production sont attendues pour 2025.

À la suite du démarrage de notre usine de papier tissu à Sherbrooke, nous évaluons la possibilité de construire une usine supplémentaire qui contiendrait une machine à papier par séchage à l'air (TAD) à la fine pointe de la technologie et trois lignes de transformation. L'usine proposée soutiendrait notre objectif continu d'accroître nos revenus, de gagner des parts de marché et d'offrir des produits de papier tissu de haute qualité à nos clients dans toute l'Amérique du Nord.

SOUTIEN AUX MARQUES

Dans le segment des produits de consommation, nous avons réalisé des investissements stratégiques pour accroître la notoriété de la marque en 2024, notamment le renforcement de notre positionnement « Fabriqué au Canada » dans un environnement commercial incertain. Notre dernière campagne de marketing s'est appuyée sur le patriotisme renouvelé des consommateurs qui cherchent à acheter des produits fabriqués au Canada. En tant que société authentiquement canadienne, Produits Kruger reste déterminée à offrir des produits de haute qualité d'un océan à l'autre aux consommateurs du Canada.

Nous avons également lancé notre campagne du Tournoi des cœurs Scotties liée au championnat canadien de curling féminin, que nous commanditons depuis 1981, et déployé avec succès notre programme La passe à la relève de Kruger, afin de rendre le hockey plus accessible aux familles canadiennes.

Depuis le lancement du programme La passe à la relève de Kruger en 2021, nous avons versé plus d'un million de dollars à plus de 50 communautés de hockey au Canada, contribuant ainsi à rendre ce sport plus inclusif et plus abordable.

De plus, nous avons poursuivi la distribution de nos papiers-mouchoirs en introduisant les nouveaux emballages de poche Scotties Ultra Doux et les Cubes des Fêtes en 2024. À la fin de l'année, nous avons augmenté notre part de marché et notre position de chef de file atteignant 45 % du marché des papiers-mouchoirs au Canada.

Fidèles à une tradition de longue date, nous avons enregistré un engagement record lors du 21^e défilé de la Collection Cashmere à Toronto. Le défilé de mode et la collecte de fonds, qui ont été rehaussés par une diffusion en direct à l'échelle nationale et par le tout premier

“

Les revenus ont augmenté de 9,4 % pour atteindre plus de 2,0 milliards de dollars en 2024, grâce à l'augmentation du volume des ventes, à l'effet positif des augmentations des prix de vente dans nos segments des produits de consommation et des produits hors foyer, ainsi qu'à un impact favorable des taux de change sur les ventes en dollars américains.

”

vote en direct, ont célébré la force, le courage et l'espoir des survivantes du cancer du sein au Canada. Seize des meilleurs stylistes du pays ont participé à la création de la collection 2024, dont Chavah Lindsay, qui s'est inspirée du parcours de sa mère atteinte d'un cancer pour concevoir la robe gagnante en papier hygiénique Cashmere.

Au cours des 20 dernières années, la Collection Cashmere a permis de récolter plus de 5 millions de dollars pour soutenir les programmes de sensibilisation, de prévention et de traitement du cancer du sein de ses partenaires caritatifs : la Société canadienne du cancer et la Fondation québécoise du cancer du sein.

Enfin, Produits Kruger a été reconnue pour son excellence en marketing en 2024 en remportant plusieurs distinctions de l'industrie, tels que celui de la marque de l'année du magazine *Strategy*, un prix *Effie* pour l'efficacité du marketing lié à la marque Scotties, ainsi que de multiples prix nationaux et internationaux pour notre guide de salle de bain Cashmere UltraLuxe et la campagne « L'amour est désordonné ».

KRUGER PRO

Vers la fin de l'exercice, nous avons annoncé le changement de nom de notre segment hors foyer pour *Kruger PRO*. Nous comptons tirer parti de certaines de nos marques grand public les plus reconnues, comme Scotties, Cashmere et White Cloud, pour faire croître ce segment, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Les solides résultats de l'exercice 2024, avec des revenus et un BAIIA ajusté⁽¹⁾ en hausse de 6,2 % et de 37,5 %, respectivement, constitueront une base solide pour la croissance future de *Kruger PRO*. De plus, l'augmentation de la capacité découlant de notre projet d'expansion de Sherbrooke devrait limiter la dépendance à l'égard du papier sourcé à l'externe et améliorer davantage notre modèle d'affaires dans ce segment.

ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

Malgré l'évolution des annonces de tarifs douaniers en Amérique du Nord, l'impact sur Produits Kruger n'a pas été significatif. Les effets sur nos activités ont été nuls en 2024 et se sont élevés à environ 3 millions de dollars au premier trimestre 2025. Cela comprend les frais tarifaires directs et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Nous continuerons à surveiller de près l'impact des tarifs douaniers potentiels, pour lesquels nous avons élaboré des plans de contingence afin d'atténuer tout risque financier.

DURABILITÉ

Reconcevoir 2030, notre plan de développement durable, repose sur la conviction que la croissance de nos activités et la protection de la planète ne sont pas des objectifs indépendants. Les quatre piliers qui soutiennent cette stratégie restent inchangés :

⁽¹⁾ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

responsabilisation des produits, conscience de la planète, impact pour les employés et implication dans nos communautés.

Les progrès que nous avons accomplis par rapport aux objectifs clés pour 2030 sont décrits dans les pages subséquentes de ce rapport annuel, mais je tenais à souligner nos efforts continus pour fournir aux consommateurs une solution viable en faveur d'une planète plus durable. Il y a trois ans, nous avons lancé Bonterra^{MC}, une gamme de produits écoresponsables, fabriqués au Canada à partir de papier recyclé certifié FSC^{MD}, des produits dont la production est carboneutre et qui sont emballés dans des emballages en papier recyclable, sans plastique. Bonterra est un fier partenaire d'organisations respectueuses de l'environnement telles que 4ocean et One Tree Planted. À ce jour, Produits Kruger a financé l'élimination d'environ 110 000 livres de plastique, soit l'équivalent de 9,9 millions de bouteilles d'eau à usage unique, et la plantation de plus de 100 000 arbres.

De plus, Produits Kruger a été nommée l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights pour une septième année consécutive en 2024. Nous avons été reconnus pour nos résultats supérieurs au quartile en matière de revenus durables, de rémunération du président et chef de la direction par rapport à la moyenne des travailleurs, de congés de maladie payés, de santé et de sécurité des employés, de productivité en matière de gestion des déchets et de qualité du fonds de pension.

CONCLUSION

En terminant, j'aimerais remercier nos quelque 3 000 employés pour leur engagement qui nous ont permis d'obtenir des résultats remarquables pendant huit trimestres consécutifs. J'aimerais également remercier les consommateurs et les clients pour le soutien inconditionnel qu'ils accordent à nos marques. Enfin, je suis reconnaissant à la famille Kruger et au conseil d'administration pour leurs conseils avisés.



Dino Bianco

Chef de la direction

Papiers Tissu KP inc. et Produits Kruger inc.

“

Les solides résultats de l'exercice 2024, avec des revenus et un BAILA ajusté⁽¹⁾ en hausse de 6,2 % et de 37,5 %, respectivement, constitueront une base solide pour la croissance future de Kruger PRO.

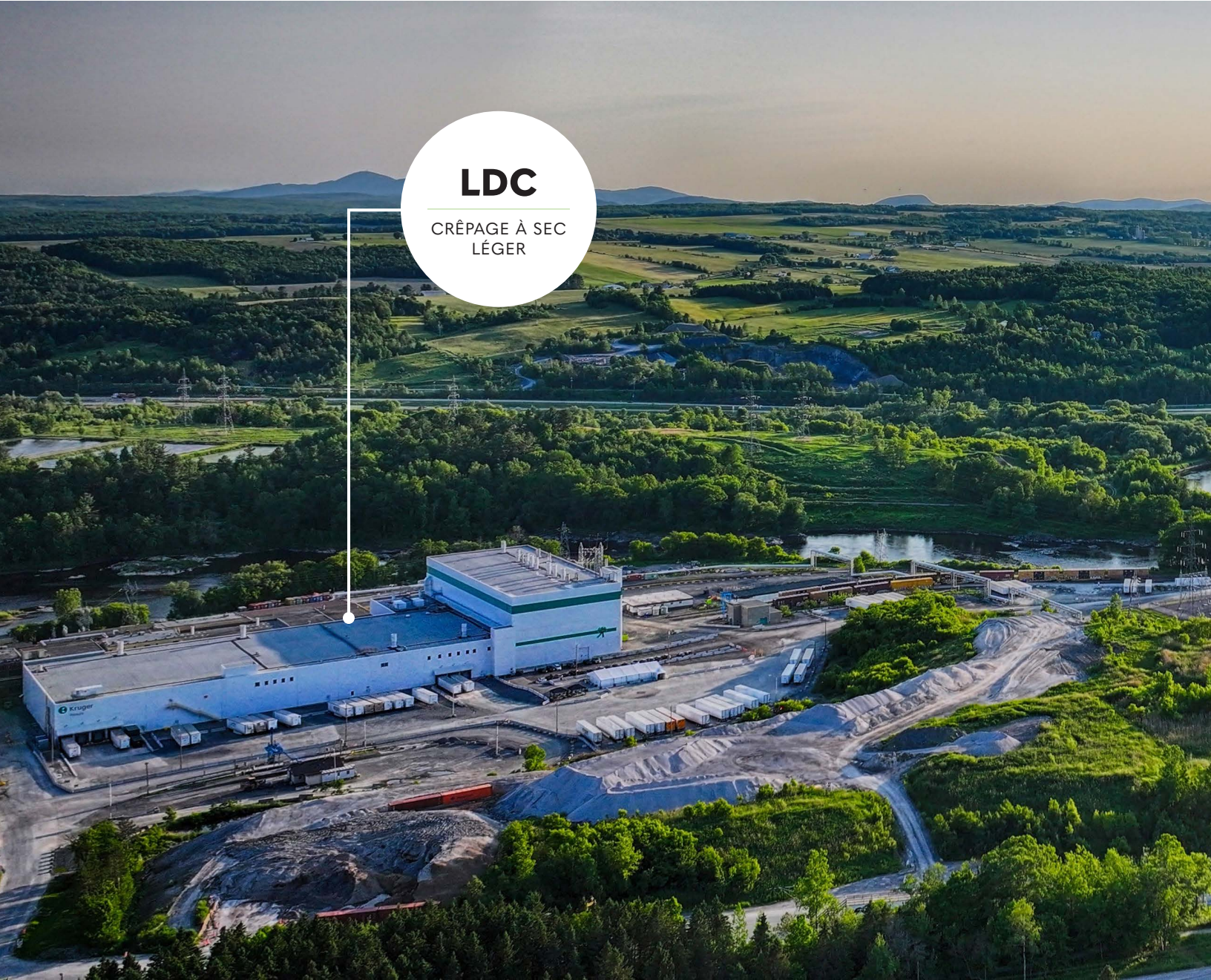
”

⁽¹⁾ Le BAILA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAILA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

SHERBROOKE

PROJET D'EXPANSION

L'exercice 2024 s'est avéré productif tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Nous avons achevé avec succès la construction d'une nouvelle usine de fabrication à Sherbrooke, ainsi que procédé au démarrage d'une machine à papier LDC augmentant la capacité annuelle de 60 000 tonnes métriques.

An aerial photograph of the Kruger paper mill in Sherbrooke, Quebec. The mill is a large, light blue industrial building with a flat roof, situated in a valley surrounded by dense green forests. A river flows through the landscape. In the foreground, there are large piles of raw materials and several white trucks parked near the mill. A white circular callout with a thin line pointing to the mill contains the text 'LDC' and 'CRÉPAGE À SEC LÉGER'.

LDC

CRÉPAGE À SEC
LÉGER

Largement connue sous le nom de Projet d'expansion de Sherbrooke, cette initiative comprenait également l'installation de deux lignes de transformation : une ligne de fabrication de papiers-mouchoirs à la nouvelle usine LDC, qui a été mise en service en février 2024, et une ligne de fabrication de papier hygiénique à l'usine existante de TAD, qui a démarré un an plus tôt. Ce projet d'expansion devrait éliminer la nécessité pour toute l'organisation de sourcer du papier à l'externe.

Face à la demande soutenue pour des produits de papier tissu de haute qualité en Amérique du Nord, nous envisageons également de construire une usine de fabrication supplémentaire qui intégrera une machine à papier TAD et trois lignes de transformation. La décision d'aller de l'avant avec ce dernier projet sera prise en 2025. Actuellement, nous avons une capacité de production totale d'environ 495 000 tonnes métriques par an, dont 410 000 tonnes métriques au Canada et 85 000 tonnes métriques aux États-Unis.

CAPACITÉ DE PRODUCTION EN TONNES MÉTRIQUES

(par année)

410 000	Canada
85 000	États-Unis
495 000	Total

TAD

PAR SÉCHAGE
À L'AIR



KRUGER PRO

ASSURE LE CONFORT EN AFFAIRES

Notre segment hors foyer s'est doté d'un nouveau nom et d'une nouvelle identité parfaitement adaptés. Le lancement récent de Kruger PRO reflète notre engagement à assurer le confort en affaires pour les clients et les consommateurs. Il est en adéquation avec notre mission générale, qui est pour un quotidien plus confortable, et notre vision, qui est de devenir l'entreprise de papier tissu la plus digne de confiance en Amérique du Nord.

Cette division, qui représentait 17 % du revenu total en 2024, vend des produits de papier tissu principalement par l'intermédiaire de distributeurs à des entreprises de gestion immobilière, de soins de santé, de services alimentaires, de fabrication et d'hébergement, ainsi qu'à des établissements publics.

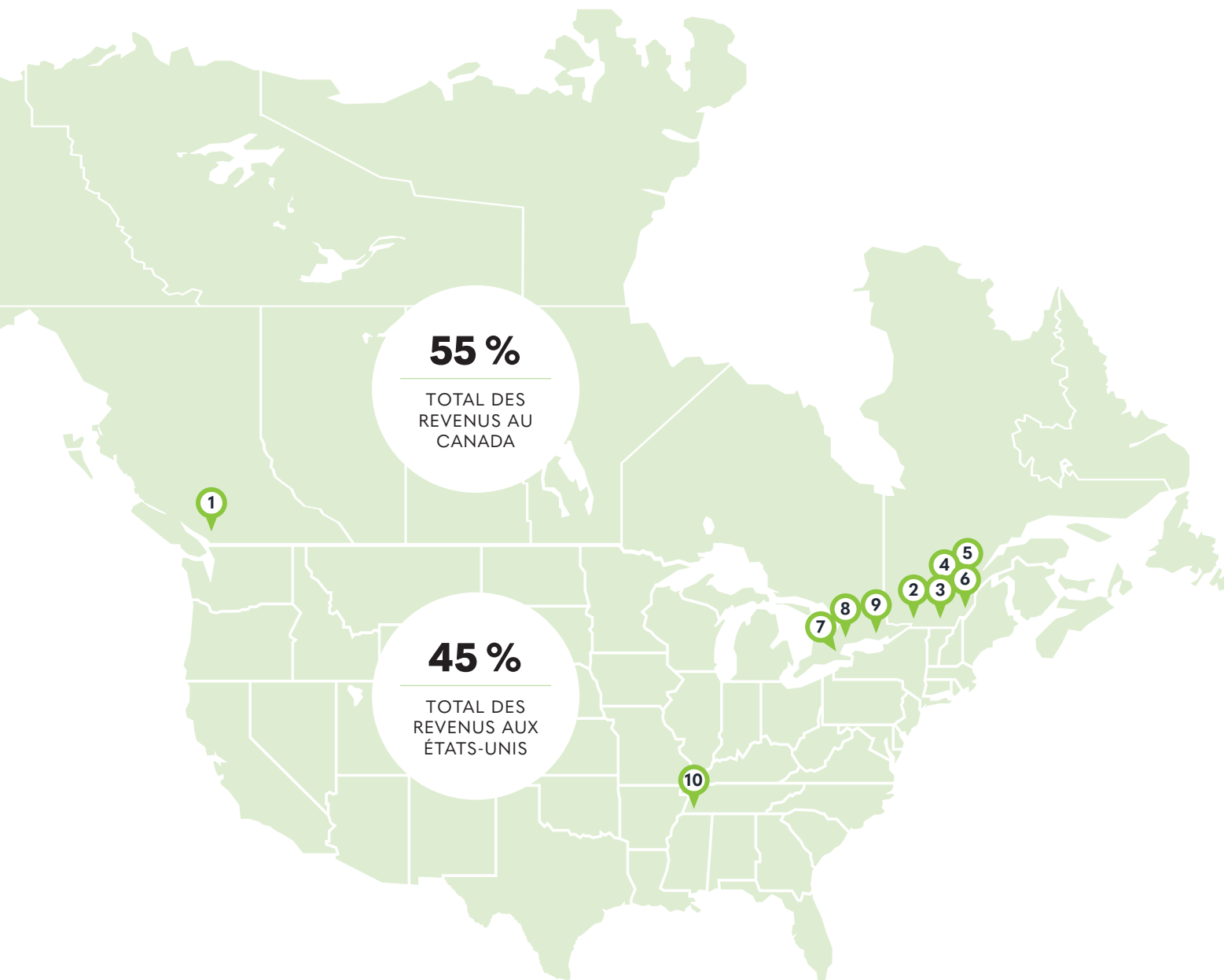
Dans le cadre du positionnement actualisé, nous introduirons certaines de nos marques grand public les plus réputées sur le marché hors foyer en 2025. Au Canada, les clients auront accès à Cashmere^{MD} et Scotties^{MD}, les principales marques de papier hygiénique et de papiers-mouchoirs à l'échelle nationale, tandis qu'aux États-Unis, ils commenceront à profiter de la qualité offerte par les produits de papiers tissu White Cloud^{MD}. L'ensemble de cette initiative vise à apporter le confort de la maison aux expériences hors foyer et à renforcer le lien humain avec les clients et les consommateurs.

RÉPARTITION PAR SECTEUR DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES EN 2024





NOTRE RÉSEAU



Chez Produits Kruger, nous disposons de la plus grande capacité de production annuelle combinée de papier hygiénique, d'essuie-tout, de papier-mouchoir et de serviettes de table au Canada, avec environ 410 000 tonnes métriques, soit 48 % de la capacité de production totale du pays⁽¹⁾.

À l'échelle de l'Amérique du Nord, notre capacité annuelle de production atteint 495 000 tonnes métriques, incluant 85 000 tonnes métriques dans notre usine de Memphis, au Tennessee. Nos usines canadiennes et américaines sont stratégiquement situées à proximité des clients et des fournisseurs de services logistiques, ce qui nous permet de maintenir une flexibilité opérationnelle et de réduire les coûts de distribution globaux.

1 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION NEW WESTMINSTER (C.-B.)

Fabrique plus de

67 000 TM

de produits de papier tissu chaque année

5 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION TAD SHERBROOKE (QC)

Fabriquera jusqu'à

70 000 TM

de produits de papier tissu chaque année une fois l'usine complètement opérationnelle

2 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION GATINEAU (QC)*

Fabrique plus de

97 000 TM

de produits de papier tissu chaque année

6 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION LDC SHERBROOKE, QC

Fabriquera jusqu'à

60 000 TM

de produits de papier tissu chaque année une fois l'usine complètement opérationnelle

3 DÉSENCRAGE, FABRICATION DE LA PÂTE ET DU PAPIER ET TRANSFORMATION CRABTREE (QC)

Fabrique plus de

92 000 MT

de produits de papier tissu chaque année

7 SIÈGE SOCIAL MISSISSAUGA (ON)

8 TRANSFORMATION SCARBOROUGH (ON)

9 TRANSFORMATION TRENTON (ON)

4 FABRICATION DU PAPIER LENNOXVILLE (SHERBROOKE) (QC)

Fabrique plus de

24 000 TM

de produits de papier tissu chaque année

10 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION MEMPHIS (TENNESSEE)

Fabrique plus de

85 000 TM

de produits de papier tissu chaque année

⁽¹⁾ Source : Les données RISI.

* L'usine de Laurier (fabrication du papier) et l'usine de Richelieu (transformation).

ABC

DE LA FABRICATION DU PAPIER TISSU

Découvrez les rouages de notre processus de fabrication, de l'arbre au papier tissu.



A.

LA PÂTE SÉCHÉE

La principale matière première utilisée dans la fabrication du papier tissu est la pâte à papier, qui peut être produite à partir de fibres de bois vierges ou de papiers recyclés.

La pâte kraft blanchie de résineux du Nord (NBSK), largement disponible dans les forêts canadiennes, et la pâte kraft blanchie d'eucalyptus (BEK), fibre de bois dur provenant principalement de l'Amérique du Sud, sont privilégiées par les fabricants pour produire le papier tissu le plus doux et le plus absorbant.

La pâte séchée provenant du Canada et de l'étranger est expédiée en ballots aux usines de papier tissu de Produits Kruger pour entamer le processus de fabrication.

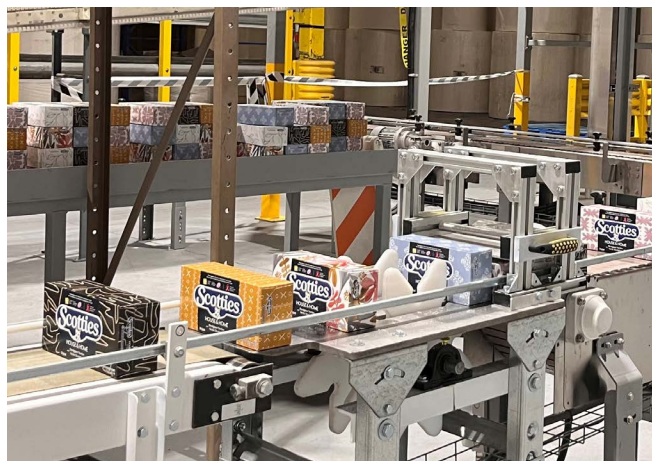
B.

LA PRODUCTION DE ROULEAUX DE PAPIER TISSU

La fabrication de produits de papier tissu comporte deux processus généraux : la production de rouleaux de papier tissu et la transformation. Dans la production de rouleaux de papier tissu, des machines à papier sont utilisées pour fabriquer une feuille de base qui, à son tour, est transformée en rouleau mère.

Les deux principaux types de machines à papier utilisés sont le séchage à l'air libre (TAD), principalement utilisé pour les produits de consommation haut de gamme, et le crépage à sec léger (LDC), la technologie conventionnelle utilisée pour les produits de consommation et les produits hors foyer.

Produits Kruger exploite ces deux technologies et leurs variantes, qui sont toutes essentiellement des déshydrateurs industriels, pour répondre aux multiples exigences de la fabrication de papier tissu à différents niveaux de qualité et de coût.



C. TRANSFORMATION ET EMBALLAGE

L'étape finale de la fabrication est connue sous le nom de transformation. Au cours de cette étape, les grandes bobines mères sont découpées et rebobinées, ou pliées, dans leurs dimensions et formats définitifs pour le client.

L'emballage final est également réalisé. En outre, Produits Kruger utilise une technologie d'embossage à double encoche pour ses papiers hygiéniques « ultra » et de qualité supérieure.

Il s'agit d'un procédé par lequel les plis individuels sont embossés avant d'être combinés ou assemblés, ce qui améliore l'attrait esthétique et l'épaisseur du produit fini.

FIBRES PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE ET CERTIFIÉES FSC^{MD}

EXERCICE 2024

Produits Kruger a été le premier fabricant canadien de papier tissu à obtenir la certification de la chaîne de traçabilité du Forest Stewardship Council^{MD} (FSC^{MD}) en 2011 et à maintenir la certification de 100 % des fibres par une tierce partie en 2024. Nous offrons également l'un des plus vastes portefeuilles de produits certifiés par une tierce partie en Amérique du Nord, dont 249 produits certifiés FSC, 24 produits certifiés SFI (Sustainability Forestry Initiative) et 49 produits certifiés UL ECOLOGO.

68 % Canada

30 % Brésil

2 % Uruguay

1 % Finlande

Note : Le total peut ne pas atteindre 100 % en raison de l'arrondissement. Moins de 1 % provient de sources non certifiées FSC.

RECONCEVOIR 2030

Alors que nous arrivons à mi-parcours de notre plan décennal de développement durable, Reconcevoir 2030, nous sommes plus que jamais convaincus que nous pouvons développer nos activités tout en ayant un impact positif sur l'environnement. Notre stratégie s'appuie sur quatre piliers principaux : responsabilisation des produits, conscience de la planète, impact pour les employés et implication dans nos communautés.

Un nouveau rapport sur le développement durable a été publié en juin 2025 afin de présenter nos progrès. Vous trouverez à la page suivante les résultats du rapport récemment publié.





Pour lire le rapport au complet, allez à :

<https://www.krugerproducts.ca/fr-ca/entreprise-responsable/developpement-durable>

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2024

26 %

RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GES⁽²⁾

35 %

RÉDUCTION DE LA
CONSOMMATION D'EAU⁽²⁾

2 %

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU
PLASTIQUE VIERGE DANS LES EMBALLAGES
DES PRODUITS DE MARQUE⁽³⁾

100 %

FIBRES CERTIFIÉES PAR
UNE TIERCE PARTIE

79,5 %

AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS⁽⁴⁾

300+

PRODUITS CERTIFIÉS PAR UNE TIERCE
PARTIE EN AMÉRIQUE DU NORD

CIBLES CLÉS À ATTEINDRE D'ICI 2030⁽¹⁾

35 %

RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GES⁽²⁾

35 %

RÉDUCTION DE LA
CONSOMMATION D'EAU⁽²⁾

50 %

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU
PLASTIQUE VIERGE DANS LES EMBALLAGES
DES PRODUITS DE MARQUE⁽³⁾

100 %

FIBRES CERTIFIÉES PAR
UNE TIERCE PARTIE

⁽¹⁾ Les années de référence pour les objectifs relatifs aux gaz à effet de serre et à l'eau ont été actualisées de 2009 à 2015 dans le rapport précédent. Le pourcentage de 25 % pour la réduction des GES est passé à 35 %, et celui de 50 % pour la réduction de la consommation d'eau est passé à 35 % afin de mieux s'aligner sur les pairs de l'industrie.

⁽²⁾ Basé sur l'intensité par rapport au niveau de référence de 2015.

⁽³⁾ Basé sur l'intensité par rapport au niveau de référence de 2020.

⁽⁴⁾ Taux d'incidence total de l'OSHA de 0,82, soit une amélioration de 79,5 % par rapport au niveau de référence de 2015.



PRIX ET DISTINCTIONS

Chez Produits Kruger, nous pensons que nos employés représentent notre plus grande force. Après tout, ce sont eux qui alimentent l'innovation sur laquelle repose la croissance de notre Société et nos progrès en matière de développement durable. Par conséquent, ces prix sont dédiés à nos quelque 3 000 employés qui s'efforcent chaque jour de mieux servir nos clients, nos fournisseurs et notre communauté.



Membre platine

Les Sociétés les mieux gérées
au Canada pour une 7^e année
consécutive, Niveau platine



Les 50 meilleurs entreprises
responsables pour une 7^e année
consécutive



Les meilleurs employeurs de la
région du Grand Toronto pour une
12^e année consécutive



Désigné premier fournisseur de
produits de grande consommation
par les détaillants canadiens pour
une 5^e année consécutive



Réceptiendaire de Strategy's
Brands of the Year 2024



**2024
LEADERSHIP
AWARD
WINNER**

FSC® Leadership Award:
Bonterra^{MD} pour produits de
consommation.



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

RAPPORT DE GESTION

LE 5 MARS 2025

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

2, boul. Prologis, bureau 500,
Mississauga (Ontario)
L5W 0G8

www.kptissueinc.com

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
APERÇU	2
FAITS SAILLANTS	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7
INFORMATION SECTORIELLE.....	10
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	11
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES	16
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	18
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	18
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	19
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	20
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES	21
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	22
DONNÉES SUR LES ACTIONS	25
FACTEURS DE RISQUE.....	25
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	25
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	26

Le présent rapport de gestion daté du 5 mars 2025 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger inc. (« Produits Kruger ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 et avec les états financiers consolidés de Produits Kruger pour les exercices clos le 31 décembre 2024 (l'« exercice 2024 ») et le 31 décembre 2023 (l'« exercice 2023 »).

À propos de Papiers Tissu KP inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2024, PTKP détenait 12,6 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de Produits Kruger sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de Produits Kruger et les avantages prévus de cette stratégie. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 5 mars 2025, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle

responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; les risques commerciaux et les impôts et taxes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 3 000 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit quatre usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 410 000 tonnes métriques. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la restructuration ainsi que de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 15 janvier 2025, PTKP détient 12,5 % des actions ordinaires de Produits Kruger. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de Produits Kruger pour l'exercice 2024 et l'exercice 2023 ainsi que les états financiers de PTKP pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres clos le 31 décembre 2024 (le « quatrième trimestre de 2024 ») et le 31 décembre 2023 (le « quatrième trimestre de 2023 »), ainsi que de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023.

Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 6, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Par suite du démarrage réussi de l'usine de fabrication à Sherbrooke en 2024, Produits Kruger évalue actuellement la construction d'une nouvelle installation de fabrication dotée d'une machine TAD de pointe et de trois chaînes de transformation. La nouvelle usine devrait soutenir les objectifs de Produits Kruger, qui sont d'accroître ses produits des activités ordinaires, de protéger ses parts de marché et d'offrir des produits de papier de grande qualité aux clients de toute l'Amérique du Nord. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

Facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Produits des activités ordinaires

Produits Kruger génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marque de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de Produits Kruger : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising, l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants, le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme et la nécessité d'établir des prix concurrentiels, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de Produits Kruger sont partagées entre deux secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« Produits de consommation ») et ii) les PHF. Le secteur Produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels*, *Bonterra* et *White Cloud*. Le secteur PHF vend des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs sont pris en compte dans le secteur Siège social et autres.

À l'heure actuelle, Produits Kruger vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, Produits Kruger peut conclure des swaps de change et des contrats de change à terme.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication, au transport, à l'entreposage et à la manutention des produits de Produits Kruger. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papier sont pour la plupart variables. Les coûts liés à la fibre, à la main-d'œuvre et à l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 80 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. La pâte est une marchandise mondiale. Les coûts sous-jacents liés à la pâte peuvent varier en raison des fluctuations de l'offre et de la demande mondiale, mais par le passé il était généralement possible de transférer ces fluctuations aux clients et consommateurs finaux. Cependant, la situation concurrentielle sur le marché peut faire en sorte qu'il est plus difficile de transférer le montant total des augmentations des coûts liés à la pâte au moment des fluctuations. Produits Kruger a, dans le passé, conclu des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. Dans le passé, Produits Kruger visait, au moyen des contrats sur marchandises, à couvrir presque tous les achats totaux de fibre. Produits Kruger est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, la dette libellée en dollars américains et d'autres charges d'exploitation libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, Produits Kruger peut conclure des swaps de change et des contrats de change à terme. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les frais indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Les frais de transport et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs. Les fluctuations de l'offre et de la demande en Amérique du Nord peuvent également faire varier les frais de transport. Les tarifs de transport et la disponibilité des moyens de transport ont été favorisés par l'assouplissement des contraintes d'approvisionnements et le ralentissement de l'inflation.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de Produits Kruger sont composés des frais qui se rapportent au marketing, aux ventes et aux frais généraux et d'administration, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Les frais liés aux ventes sont composés des coûts liés aux activités de vente, notamment les frais de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais liés au marketing sont composés des coûts liés aux activités de marketing, notamment la publicité et la promotion et les études de marché. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités d'exploitation et à la surveillance, à la logistique et au service à la clientèle, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts liés au développement des produits, les frais juridiques, les frais de personnel, les frais d'administration de la direction et d'autres frais du siège social. Ils comprennent aussi les profits et pertes de change réalisés au cours de la période.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et les autres charges financières sont attribuables aux activités de financement de Produits Kruger. Produits Kruger est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit. Produits Kruger comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés, la charge d'intérêts sur les obligations locatives et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts et autres charges financières.

Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) sont composés des profits et pertes de change liés à la dette libellée en dollars américains et des autres éléments qui sont, de par leur nature, considérés non liés à l'exploitation.

Impôt sur le résultat

À la suite de la restructuration (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires), Produits Kruger, qui était une société en commandite, est devenue une société par actions. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2023, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilise directement des provisions d'impôts. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de Produits Kruger pour l'exercice 2024 représente l'impôt sur le résultat de ses filiales constituées en société par actions aux États-Unis et au Canada.

FAITS SAILLANTS

Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape, soit la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papiers tissu, a commencé et comprend une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir dont le démarrage a eu lieu en février 2024. La machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») a été mise en marche en septembre 2024 et elle augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques. En raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet est estimé à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. La direction continue de suivre le projet de près afin d'atténuer l'incidence de toute pression inflationniste supplémentaire.

La capacité supplémentaire permettra à Produits Kruger d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere^{MD}, Sponge Towels^{MD}, Scotties^{MD}, Purex^{MD} et Bonterra^{MC} au Canada, ainsi que White Cloud^{MD} aux États-Unis.

Restructuration d'entreprise

Le 1^{er} janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C., société en commandite, a été essentiellement remplacée par une entité constituée, sans incidence défavorable sur PTKP. Plus précisément, PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. À la suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C.

La participation que PTKP détenait auparavant dans PK S.E.C. est dorénavant détenue dans Produits Kruger et, aux termes d'une convention des actionnaires datée du 1^{er} janvier 2023, conclue avec Kruger inc. (la « convention des actionnaires »), PTKP détient des droits essentiellement équivalents à ceux qu'elle détenait à l'égard de PK S.E.C. relativement à l'exploitation de Produits Kruger et à sa participation dans Produits Kruger. La restructuration a été entreprise afin de réaliser certaines économies d'impôt pour Produits Kruger et de simplifier la structure d'entreprise et la présentation de l'information financière de Produits Kruger. La restructuration a été approuvée par les administrateurs indépendants de PTKP.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de Produits Kruger

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation (\$)	
				Exercice 2024 c. exercice 2023	Exercice 2023 c. exercice 2022
Données de l'état du résultat :					
Produits des activités ordinaires	2 049,9	1 873,0	1 681,4	176,9	191,6
Coût des produits vendus	(1 721,7)	(1 571,6)	(1 547,3)	(150,1)	(24,3)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(178,2)	(167,2)	(124,6)	(11,0)	(42,6)
Coûts de restructuration, montant net	(0,2)	(1,6)	(4,6)	1,4	3,0
Résultat d'exploitation	149,8	132,6	4,9	17,2	127,7
Charge d'intérêts et autres charges financières	(72,5)	(70,3)	(74,5)	(2,2)	4,2
Autres produits (charges)	(31,9)	9,4	(3,4)	(41,3)	12,8
Résultat avant impôt	45,4	71,7	(73,0)	(26,3)	144,7
Impôt sur le résultat :					
Charge d'impôt au taux prévu par la loi	(11,8)	(18,6)	19,0	6,8	(37,6)
Impôt sur le résultat imposé entre les mains des commanditaires	-	-	1,2	-	(1,2)
Autres	(7,6)	(54,8)	(4,1)	47,2	(50,7)
Charge d'impôt	(19,4)	(73,4)	16,1	54,0	(89,5)
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	26,0	(1,7)	(56,9)	27,7	55,2
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	2,2	3,6	-	(1,4)	3,6
Résultat net attribuable à Produits Kruger	23,8	(5,3)	(56,9)	29,1	51,6

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation (\$)	
				Exercice 2024 c. exercice 2023	Exercice 2023 c. exercice 2022
Rapprochement du BAIIA ajusté¹ et du résultat net :					
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	26,0	(1,7)	(56,9)	27,7	55,2
Charge d'intérêts et autres charges financières	72,5	70,3	74,5	2,2	(4,2)
Charge d'impôt	19,4	73,4	(16,1)	(54,0)	89,5
Dotation aux amortissements	114,2	101,4	102,9	12,8	(1,5)
Perte (profit) de change	32,8	(9,4)	28,9	42,2	(38,3)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(0,9)	-	(25,6)	(0,9)	25,6
Perte sur la vente d'actifs non financiers	-	-	0,1	-	(0,1)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	0,6	3,0	0,1	(2,4)	2,9
Coûts de restructuration, montant net	0,2	1,6	4,6	(1,4)	(3,0)
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	3,5	-	(3,5)
BAIIA ajusté¹	264,8	238,6	116,0	26,2	122,6

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 2 049,9 M\$ pour l'exercice 2024, contre 1 873,0 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 176,9 M\$, ou 9,4 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente dans les deux secteurs. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,37 dollar américain pour l'exercice 2024, contre 1,35 pour l'exercice 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 50,4 M\$, ou 4,7 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 126,5 M\$, ou 15,7 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 721,7 M\$ pour l'exercice 2024, contre 1 571,6 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 150,1 M\$, ou 9,6 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et des frais généraux de fabrication, essentiellement en raison des coûts liés au démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke, ce qui a été compensé en partie par la baisse sur un an du coût de la pâte. De plus, les coûts des produits vendus pour l'exercice 2024 ont été affectés par des interruptions de travail, lesquelles ont mené à un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement à l'exercice 2023. En outre, les frais d'entreposage ont augmenté en raison des frais de manutention associés à la hausse du volume des ventes et des coûts du réseau logistique. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,0 % pour l'exercice 2024, contre 83,9 % pour l'exercice 2023.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 178,2 M\$ pour l'exercice 2024, contre 167,2 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 11,0 M\$, ou 6,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion, aux frais de consultation et aux frais juridiques pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et les initiatives de la société, à la hausse des frais de vente pour soutenir le volume de ventes additionnel et l'augmentation des frais liés aux technologies de l'information, facteurs en partie contrebalancés par les profits de change réalisés à l'exercice 2024, comparativement à des pertes à l'exercice 2023, et la hausse des pertes à la vente d'immobilisations pour l'exercice 2023. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,7 % pour l'exercice 2024, contre 8,9 % pour l'exercice 2023.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2024, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 264,8 M\$, contre 238,6 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 26,2 M\$, ou 11,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, aux prix de vente et à une combinaison favorable des ventes et à une diminution du coût de la pâte. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts de fabrication, comme il est indiqué ci-dessus, et la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 72,5 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 70,3 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 2,2 M\$. Cet accroissement découle essentiellement de la charge d'intérêts découlant du projet d'expansion à Sherbrooke et de l'augmentation de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location, contrebalancées en partie par l'augmentation du produit d'intérêts et l'utilisation moindre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Perte (profit) de change

La perte de change s'est établie à 31,9 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à un profit de change de 9,4 M\$ pour l'exercice 2023, en raison de l'incidence défavorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans les états consolidés du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 19,4 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2024, comparativement à 73,4 M\$ pour l'exercice 2023. La charge d'impôt de l'exercice 2024 découle des bénéfices imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé. La charge d'impôt pour l'exercice 2023 était principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 70,8 M\$, qui se rapportait principalement à la comptabilisation du passif d'impôt différé découlant de toutes les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de Produits Kruger transférés dans le cadre de la restructuration, le 1^{er} janvier 2023.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Pour l'exercice 2024, le bénéfice net s'est élevé à 23,8 M\$ en comparaison d'une perte nette de 5,3 M\$ pour l'exercice 2023, ce qui représente une amélioration du résultat net de 29,1 M\$. Cette amélioration est principalement attribuable à la hausse de 26,2 M\$ du BAIIA ajusté¹, à la baisse de 54,0 M\$ de la charge d'impôt, à la diminution de 2,4 M\$ de la perte à la vente d'immobilisations, à la réduction de 1,4 M\$ des coûts de restructuration et au recul de 1,4 M\$ de la perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de 42,2 M\$ des pertes de change, l'augmentation de 12,8 M\$ de la dotation aux amortissements et l'accroissement de 2,2 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2024	Exercice 2023
Données de l'état du résultat net :		
Quote-part du résultat	3,0	(0,7)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1,1)	(1,2)
Quote-part du résultat mis en équivalence	1,9	(1,9)
Profit de dilution	0,6	1,1
Résultat avant impôt	2,5	(0,8)
Impôt sur le résultat :		
Produit d'impôt exigible	(0,1)	(0,2)
Charge d'impôt différé	-	(3,9)
Impôt sur le résultat	(0,1)	(4,1)
Résultat net	2,4	(4,9)
Résultat de base par action (en dollars)	0,24	(0,50)

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour l'exercice 2024 et l'exercice 2023. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt différé de l'exercice 2023 résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de Produits Kruger depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans Produits Kruger. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation sectoriel

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté¹ du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel du secteur pertinent de Produits Kruger.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Exercice 2024 c. exercice 2023		Exercice 2023 c. exercice 2022	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels							
Produits de consommation	1 708,1	1 551,2	1 394,1	156,9	10,1 %	157,1	11,3 %
PHF	341,8	321,8	287,3	20,0	6,2 %	34,5	12,0 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>2 049,9</u>	<u>1 873,0</u>	<u>1 681,4</u>	<u>176,9</u>	<u>8,6 %</u>	<u>191,6</u>	<u>11,4 %</u>
BAIIA ajusté¹							
Produits de consommation	249,3	230,3	117,4	19,0		112,9	
PHF	28,6	20,8	7,4	7,8		13,4	
Charges du siège social et autres	(13,1)	(12,5)	(8,8)	(0,6)		(3,7)	
Total du BAIIA ajusté ¹	<u>264,8</u>	<u>238,6</u>	<u>116,0</u>	<u>26,2</u>		<u>122,6</u>	

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Secteur Produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 708,1 M\$ pour l'exercice 2024, contre 1 551,2 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 156,9 M\$, ou 10,1 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes aux États-Unis et à la hausse des prix de vente dans le secteur Produits de consommation. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 249,3 M\$ pour l'exercice 2024, contre 230,3 M\$ pour l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 19,0 M\$. Cette augmentation du BAIIA ajusté¹ est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes, aux prix de vente et à une combinaison favorable des ventes, ainsi qu'à la baisse du coût de la pâte, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication, comme il est indiqué ci-dessus, et la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 341,8 M\$ pour l'exercice 2024, contre 321,8 M\$ pour l'exercice 2023, soit une augmentation de 20,0 M\$, ou 6,2 %, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 28,6 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 20,8 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 7,8 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement des prix de vente et à la diminution des coûts de la fibre et des frais d'entreposage, facteurs en partie contrebalancés par un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement à l'exercice 2023.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023

Les charges du siège social et autres se sont établies à 13,1 M\$ pour l'exercice 2024, contre 12,5 M\$ pour l'exercice 2023, soit une hausse de 0,6 M\$.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont il est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Le 22 mars 2024, Produits Kruger a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger. Le 30 décembre 2024, la limite de crédit a été réduite à 230,0 M\$.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Au 31 décembre 2024, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2024, Produits Kruger n'avait prélevé aucun montant sur le montant de 230 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et avait des lettres de crédit en cours de 9,6 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 220,4 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2024, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (14,4 M\$) (KTG) ni sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ (PKSI) et l'encours des lettres de crédit était de 5,7 M\$, ce qui signifie qu'un montant de 21,2 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 31 décembre 2024, PKSB avait prélevé 2,9 M\$ du montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et détenait des lettres de crédit en cours de 2,1 M\$, de sorte qu'aucun montant n'était disponible au titre de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2024, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 344,6 M\$ (326,7 M\$ au 31 décembre 2023) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 16,6 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2023) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement se sont établies à 185,5 M\$, dont 137,4 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction). Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 80 M\$ et 100 M\$ environ pour l'exercice 2025, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)				
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2024 c. exercice 2023	Exercice 2023 c. exercice 2022
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	212,1	344,3	38,7	(132,2)	305,6
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(185,5)	(182,8)	(115,6)	(2,7)	(67,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(46,9)	(95,9)	(2,5)	49,0	(93,4)
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	4,0	(1,2)	2,2	5,2	(3,4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16,3)	64,4	(77,2)	(80,7)	141,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	135,7	71,3	148,5	64,4	(77,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	119,4	135,7	71,3	(16,3)	64,4

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 212,1 M\$ pour l'exercice 2024, contre 344,3 M\$ pour l'exercice 2023. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice 2024 résultent principalement d'un BAIIA ajusté¹ de 264,8 M\$ (238,6 M\$ pour l'exercice 2023), qui a été en partie contrebalancé par une augmentation de 58,6 M\$ du fonds de roulement (diminution de 110,2 M\$ pour l'exercice 2023), une insuffisance de 7,8 M\$ des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite (excédent de 0,1 M\$ pour l'exercice 2023), des paiements d'impôt nets de 3,8 M\$ (1,8 M\$ pour l'exercice 2023) et des paiements liés aux provisions de 3,7 M\$ (4,3 M\$ pour l'exercice 2023).

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 185,5 M\$ pour l'exercice 2024, contre 182,8 M\$ pour l'exercice 2023. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont principalement attribuables aux dépenses d'investissement de 185,5 M\$ (y compris 137,4 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour l'exercice 2024, comparativement à 185,4 M\$ (y compris 148,4 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour l'exercice 2023.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 46,9 M\$ pour l'exercice 2024, contre 95,9 M\$ pour l'exercice 2023. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2024 sont principalement attribuables aux intérêts versés de 54,7 M\$ (49,4 M\$ pour l'exercice 2023), aux paiements de loyers de 36,2 M\$ (30,8 M\$ pour l'exercice 2023), à la variation de 35,9 M\$ de la trésorerie soumise à restrictions (5,3 M\$ pour l'exercice 2023), au montant net des dividendes versés de 25,4 M\$ (7,0 M\$ pour l'exercice 2023), au versement de montants à des parties liées de 5,8 M\$ (5,7 M\$ pour l'exercice 2023) et aux frais de financement différés versés de 4,5 M\$ (0,9 M\$ pour l'exercice 2023), facteurs en partie contrebalancés par le produit de la dette, déduction faite des remboursements de 115,5 M\$ (3,2 M\$ pour l'exercice 2023).

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028	Par la suite	Total
Obligations contractuelles :						
Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029, remboursements de capital	-	-	-	-	135,0	135,0
Billets non garantis de premier rang échéant le 1 ^{er} novembre 2031, remboursements de capital	-	-	-	-	135,0	135,0
AgCredit – facilité de crédit à terme A, remboursements de capital	4,8	13,6	14,3	15,0	150,5	198,2
AgCredit – facilité de crédit à terme B, remboursements de capital	-	15,2	19,3	20,2	205,0	259,7
AgCredit – facilité de crédit à terme D, remboursements de capital	17,0	31,7	11,8	12,5	44,8	117,8
Débtenture de PKSI en faveur d'IQ, remboursements de capital	16,7	16,7	16,7	14,7	-	64,8
Débtenture de PKSB en faveur d'IQ, remboursements de capital	-	2,5	9,9	9,9	52,7	75,0
Deuxième facilité de crédit Nordea, remboursements de capital	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	41,0
Prêt d'IQ pour papier hygiénique, remboursements de capital	1,1	6,8	6,8	6,8	25,2	46,8
Facilité de crédit de premier rang de PKSB, remboursements de capital	3,0	11,9	13,8	18,0	111,6	158,2
Prêt d'IQ pour papier-mouchoir, remboursements de capital	2,8	5,6	5,6	5,6	23,6	43,0
Prêt d'Investissement Québec, remboursements de capital	-	-	0,7	1,0	2,6	4,3
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario, remboursements de capital	0,5	0,5	-	-	-	1,0
PKSB – facilité renouvelable, remboursements de capital	-	2,9	-	-	-	2,9
Paiements d'intérêts	61,1	58,7	55,3	49,1	129,1	353,3
Paiements liés aux contrats de location avec droit d'utilisation	35,7	38,5	41,9	38,6	94,5	249,3
Convention de contribution, contributions	5,8	5,8	5,8	5,8	23,2	46,4
Paiements au titre des contrats de service	17,1	4,6	3,1	2,3	32,2	59,3
Total des obligations contractuelles	173,8	223,2	213,2	207,7	1 173,2	1 991,0

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

Au 31 décembre 2024, Produits Kruger avait des engagements se chiffrant à 2,7 M\$ (50,1 M\$ au 31 décembre 2023) liés au projet d'expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de Produits Kruger s'est établie à 2,3 M\$ pour l'exercice 2024, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 2,2 M\$. De plus, au 31 décembre 2024, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 7,7 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2025 devraient s'élever à 2,7 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2025, à 2,2 M\$.

La convention d'échange a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans

Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment, la participation globale de Kruger inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger inc. ou ses entreprises associées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 31 décembre 2024, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

La convention d'administration a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention de crédit de premier rang de Produits Kruger

Le 22 mars 2024, Produits Kruger a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ sa facilité de crédit de premier rang. Le 30 décembre 2024, la limite de crédit a été réduite à 230,0 M\$.

Billets non garantis de premier rang

Le 1^{er} novembre 2024, Produits Kruger a émis des billets non garantis de premier rang à 6,625 % d'un montant en capital de 135 M\$ (les « billets ») échéant le 1^{er} novembre 2031 dans le cadre d'un placement privé (le « placement »). Les intérêts sur les billets sont payables semestriellement, à terme échu, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à partir du 1^{er} mai 2025.

Le 12 novembre 2024, Produits Kruger a utilisé le produit net du placement pour rembourser la totalité des billets non garantis de premier rang à 6,00 % de KPI échéant le 24 avril 2025.

Convention d'AgCredit

Pour l'exercice 2024, un montant de 25,7 M\$ US a été déposé dans le compte désigné de PKSI, dont une tranche de 5,1 M\$ US a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme D.

Le 26 juin 2024, les emprunteurs ont conclu la septième modification de la convention d'AgCredit pour mettre en application la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux CDOR par les prêts au taux CORRA.

Débeture de PKSI en faveur d'IQ

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, Produits Kruger a renoncé à son droit prioritaire de verser les trois premiers remboursements mensuels en 2024 ainsi que les 12 paiements de 2023 aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ et Kruger inc. a avisé Investissement Québec (« IQ ») que ce serait plutôt elle qui effectuerait les

remboursements mensuels. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, Kruger inc. a reçu, à titre de contrepartie, des actions ordinaires sans droit de vote de Produits Kruger Sherbrooke inc. (« PKSI ») d'une valeur de 4,8 M\$ (19,4 M\$ au 31 décembre 2023). Les neuf remboursements mensuels suivants ont été versés par Produits Kruger au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI d'une valeur de 14,1 M\$. Ainsi, au 31 décembre 2024, Kruger inc. détenait une participation directe ne donnant pas le contrôle de 13,2 % dans PKSI. À cette même date, une participation ne donnant pas le contrôle de 30,6 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Les états consolidés du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 rendent compte d'une perte de 2,8 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger inc. Les deux remboursements mensuels postérieurs au 31 décembre 2024 ont été faits par Produits Kruger.

Prêt d'IQ pour Gatineau

Le 5 mars 2024, Produits Kruger a annoncé un investissement de 14,5 M\$ en vue de l'augmentation de la capacité de production de papiers-mouchoirs de ses installations à Gatineau, au Québec, notamment la mise en service d'une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir en novembre 2023. IQ a convenu d'investir 7,3 M\$ dans le projet au moyen d'un prêt à terme sur 10 ans (le « prêt d'IQ pour Gatineau »).

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 31 décembre 2024 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à des restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à la Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Les parties peuvent résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis. Produits Kruger reçoit 95 % des créances clients vendues, déduction faite d'un facteur de dilution.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 31 décembre 2024, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 371,7 M\$ (402,3 M\$ au 31 décembre 2023). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 18,6 M\$ du résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (20,1 M\$ en 2023).

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Au 31 décembre 2024, la société disposait de facilités de crédit inutilisées de 241,7 M\$ (205,9 M\$ au 31 décembre 2023). La société établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. La société veille au respect des clauses restrictives de ses facilités de crédit dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2024, la société respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Elle veille à ce que ses facilités de crédit n'arrivent pas à échéance avant au moins deux ans afin de diminuer les risques de refinancement.

La société est assujettie à des clauses restrictives sur certaines facilités de crédit. Le respect de ces clauses restrictives est un aspect déterminant de la gestion du risque de liquidité et dépend de la réalisation continue des plans financiers de la société. En cas de violation d'une clause, les prêteurs pourraient exiger le remboursement accéléré des soldes existants. La direction veille au respect des clauses restrictives financières de manière à assurer que les mesures appropriées sont mises en place en temps opportun afin de gérer ce risque, y compris l'incidence possible des tarifs douaniers imposés.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres dettes de Produits Kruger, qui s'établissaient à 346,3 M\$ au 31 décembre 2024 (386,6 M\$ au 31 décembre 2023), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée selon des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 31 décembre 2024, les dettes à taux variable, exclusion faite des frais de financement différés de Produits Kruger, totalisaient 161,1 M\$ (35,8 M\$ au 31 décembre 2023). Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu chaque année à une augmentation ou à une diminution du résultat avant impôt de 1,6 M\$.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (au Québec) et à New Westminster (en Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger inc. détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger inc. et aux filiales de Kruger inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de biens à Kruger inc.	0,2	0,1
Ventes de biens à des filiales de Kruger inc.	4,2	4,3
Achats de biens de Kruger inc.	0,4	0,5
Achats de biens et services des filiales de Kruger inc.	62,8	42,9
Frais de gestion versés à Kruger inc.	10,6	8,3

Au cours de l'exercice 2024, dans le cadre de la convention de contribution, Produits Kruger a effectué son paiement annuel de 5,8 M\$ à Kruger Brompton S.E.C., filiale de Kruger inc. En outre, pendant cette même période, l'augmentation de l'obligation en raison du temps écoulé s'est chiffrée à 2,1 M\$ pour l'exercice 2024 et a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financières aux états consolidés du résultat net.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, lesquelles requièrent que la direction de Produits Kruger fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de Produits Kruger et de PTKP et les notes annexes. La direction de Produits Kruger évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de Produits Kruger, sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que Produits Kruger et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de Produits Kruger, qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages, sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de Produits Kruger. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de Produits Kruger chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché) et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les principales hypothèses.

Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

PTKP comptabilise sa participation dans Produits Kruger selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe quatre des dix sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction de PTKP a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur Produits Kruger.

Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation potentielle. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de Produits Kruger, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminuée des coûts de la vente. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, des taux de croissance et du prix de vente facturé au client. Toute perte de valeur du goodwill est immédiatement passée en charges et n'est pas reprise par la suite. La direction a soumis le goodwill lié à l'UGT du secteur Produits de consommation au Canada à un test de dépréciation annuel, en utilisant les prévisions, et a conclu que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2024, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les tests de dépréciation des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation potentielle. Pour les besoins du test de dépréciation, la valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction au moyen d'un modèle d'exemption de redevances. Les estimations des exemptions de redevances sont fondées sur les redevances qui devraient être payées, selon les taux de redevances du marché et les volumes de ventes projetés. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, des taux de croissance, du prix de vente facturé au client et des taux de change. La direction a soumis les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuel et a conclu que les volumes de ventes actuels et projetés soutiennent la valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2024, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, un test de dépréciation est effectué afin de déterminer la valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinente). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune indication de dépréciation et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'était nécessaire.

PTKP doit soumettre sa participation dans Produits Kruger à un test de dépréciation s'il y a une indication objective que cette participation puisse avoir subi une dépréciation. La direction a conclu qu'il n'y avait pas eu de changement important des prévisions éayant la valeur de la participation et, en conséquence, il n'y avait aucune indication de dépréciation.

Impôt sur le résultat

L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéfices imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à une période ultérieure. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages imposables futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision et l'historique des bénéfices imposables. Au cours de l'exercice 2024, Produits Kruger a évalué la capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains, les pertes d'exploitation nettes reportées en avant et les pertes d'exploitation nettes reportées en avant supplémentaires au Québec.

Contrats de location

L'application de la norme IFRS de comptabilité 16 requiert, à maintes reprises, l'exercice du jugement critique, notamment pour établir si un contrat (ou une partie d'un contrat) contient un contrat de location, déterminer s'il existe une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation sera exercée, déterminer si des paiements variables sont fixes en substance, établir si un arrangement contient plusieurs contrats de location et déterminer le prix de vente distinct des composantes locatives et des composantes non locatives. L'application de la norme IFRS de comptabilité 16 implique également certaines estimations principales, notamment l'estimation de la durée du contrat, l'établissement du taux d'actualisation approprié des paiements locatifs et l'évaluation pour établir si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Normes comptables appliquées le 1^{er} janvier 2024

- i) IAS 1, classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 visant à clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié une modification à IAS 1 sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives, afin de clarifier l'incidence sur le classement d'un passif des modalités auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications de 2022 introduisent également des obligations d'information supplémentaires afin d'améliorer l'information qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect des clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Au terme des modifications de 2022, la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 a changé. L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La norme modifiée donne lieu à la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés à l'égard des passifs non courants découlant de

contrats d'emprunt assujettis à des clauses restrictives à respecter dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière.

- ii) IAS 12, mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale. En juin 2024, les lois concernant les principales composantes des règles du Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial du Canada ont été promulguées. De manière générale, les règles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 et visent à assujettir les multinationales à un taux d'imposition minimal de 15 % dans chacun des territoires où elles exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui instaurent une exception temporaire des exigences de comptabilisation et de communication d'information visant les impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux. Produits Kruger a adopté rétrospectivement ces modifications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'est prévalu de l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre du Pilier Deux, ainsi que la communication d'information à leur sujet.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

- iii) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière des entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes annexes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. Produits Kruger évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.
- iv) Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS de comptabilité 9 et à la norme IFRS de comptabilité 7 visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la comptabilisation hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et les entités doivent les appliquer rétrospectivement, l'adoption anticipée étant permise. Produits Kruger évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles modifications.
- v) IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. En juillet 2024, l'IFRIC a publié une décision précisant quels éléments mentionnés dans IFRS 8 doivent être communiqués même s'ils n'ont pas été examinés séparément par le principal décideur opérationnel. Cette décision fournit aussi des indications sur la façon d'identifier les éléments significatifs supplémentaires qui doivent être communiqués conformément à IFRS 8. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces nouvelles mises à jour.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	71,3	70,6
Total du passif	1,8	2,3
Information financière de Produits Kruger		
Total de l'actif	2 597,3	2 325,6
Total du passif	1 935,1	1 712,0

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024				20223			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Nombre de jours de la période	92	92	91	91	92	92	91	90
Produits des activités ordinaires	539,6	521,1	509,8	479,4	482,3	473,4	466,3	451,0
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(15,4)	19,6	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté¹								
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(15,4)	19,6	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)
Charge d'intérêts et autres charges financières	21,4	18,0	16,9	16,3	18,5	16,7	18,6	16,5
Charge d'impôt	4,5	5,0	3,6	6,2	2,6	7,1	5,1	58,6
Dotation aux amortissements	31,2	28,4	29,2	25,5	27,8	25,3	24,0	24,3
Perte (profit) de change	24,7	(5,3)	3,9	9,4	(8,5)	8,4	(8,9)	(0,4)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	-	(0,9)	-	-	-	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	0,4	-	-	0,3	1,9	-	1,1	-
Coûts de restructuration, montant net	-	-	-	0,2	0,3	0,1	0,1	1,1
BAIIA ajusté¹	<u>66,8</u>	<u>65,7</u>	<u>65,3</u>	<u>67,1</u>	<u>61,2</u>	<u>72,4</u>	<u>55,0</u>	<u>50,0</u>

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultat d'exploitation – Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 539,6 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 482,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 57,3 M\$, ou 11,9 %. La hausse des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, essentiellement aux États-Unis, et à l'incidence favorable de l'augmentation annoncée précédemment des prix de vente dans le secteur Produits de consommation au Canada. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,40 dollar américain pour le quatrième trimestre de 2024, contre 1,36 pour le quatrième trimestre de 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 16,5 M\$, ou 6,0 %, alors que ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 40,8 M\$, ou 19,7 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 459,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, contre 400,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 58,8 M\$, ou 14,7 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et du coût de la pâte, un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au quatrième trimestre de 2023, un accroissement des frais généraux de fabrication et l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les coûts en dollars américains, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence favorable de l'absorption de frais indirects découlant de l'augmentation des niveaux de stocks au cours du trimestre. Les tarifs de transport étaient en hausse par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2023, alors que les frais d'entreposage ont augmenté en raison des frais de manutention. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 85,1 % au quatrième trimestre de 2024, contre 83,0 % au quatrième trimestre de 2023.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 45,1 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 50,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, une baisse de 5,2 M\$, ou 10,4 %. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des dépenses de publicité pendant le trimestre, aux profits de change réalisés au cours du quatrième trimestre de 2024 comparativement à des pertes de change au quatrième trimestre de 2023 et à une hausse des pertes à la vente d'immobilisations au quatrième trimestre de 2023, facteurs en partie contrebalancés par des frais de consultation et des frais juridiques engagés pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et les initiatives de la société. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,4 % au quatrième trimestre de 2024, contre 10,4 % au quatrième trimestre de 2023.

BAIIA ajusté

Au quatrième trimestre de 2024, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 66,8 M\$, contre 61,2 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 5,6 M\$, ou 9,2 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente, à l'incidence favorable de l'absorption de frais indirects et à la diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par un plus grand recours à des activités de sous-traitance ainsi que par l'augmentation des frais généraux de fabrication, des tarifs de transport et des frais d'entreposage.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 21,4 M\$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 18,5 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 2,9 M\$. Cet accroissement découle essentiellement de la charge d'intérêts attribuable au projet d'expansion à Sherbrooke et de l'augmentation de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du produit d'intérêts.

Profit (perte) de change

La perte de change s'est établie à 24,7 M\$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à un profit de change de 8,5 M\$ au quatrième trimestre de 2023, en raison des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans les états consolidés du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 4,5 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 2,6 M\$ au quatrième trimestre de 2023. La charge d'impôt du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023 découle du bénéfice imposable des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Au quatrième trimestre de 2024, la perte nette s'est élevée à 13,7 M\$ en comparaison d'un bénéfice net de 16,5 M\$ au quatrième trimestre de 2023, ce qui représente une diminution de 30,2 M\$. Ce recul est principalement attribuable à une hausse de la perte de change de 33,2 M\$, à une augmentation de la dotation aux amortissements de 3,3 M\$ et à un accroissement de la charge d'intérêts et autres charges financières de 2,9 M\$, facteurs en partie contrebalancés par une hausse du BAIIA ajusté¹ de 5,6 M\$, à une hausse du résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de 3,1 M\$, à une baisse de la charge d'impôt de 2,2 M\$ et à une diminution de la perte à la vente d'immobilisations de 1,5 M\$.

Comparaison de l'information sectorielle du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2024	T4 2023	Exercice 2024 c. exercice 2023	
			Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels				
Produits de consommation	452,7	400,9	51,8	12,9 %
PHF	86,9	81,4	5,5	6,8 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	539,6	482,3	57,3	11,9 %
BAIIA ajusté¹				
Produits de consommation	64,0	59,8	4,2	
PHF	4,6	5,7	(1,1)	
Charges du siège social et autres	(1,8)	(4,3)	2,5	
Total du BAIIA ajusté ¹	66,8	61,2	5,6	

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Secteur Produits de consommation

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 452,7 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 400,9 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 51,8 M\$, ou 12,9 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes, principalement aux États-Unis, et à l'incidence favorable de l'augmentation annoncée précédemment des prix de vente dans le secteur Produits de consommation au Canada. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 64,0 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 59,8 M\$ au quatrième trimestre de 2023, ce qui représente une augmentation de 4,2 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes et à un accroissement du prix de vente, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des coûts de la pâte et des frais généraux de fabrication, ainsi que par la hausse des tarifs de transport, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 86,9 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 81,4 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une augmentation de 5,5 M\$, ou 6,8 %, qui s'explique essentiellement par une augmentation des prix de vente. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 4,6 M\$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 5,7 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une baisse de 1,1 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au quatrième trimestre de 2023 et à une hausse des coûts de la pâte, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des prix de vente et la diminution des frais généraux de fabrication.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les charges du siège social et autres se sont établies à 1,8 M\$ au quatrième trimestre de 2024, contre 4,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, soit une baisse de 2,5 M\$ découlant essentiellement de l'augmentation des profits de change liés au fonds de roulement par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent et d'une hausse des coûts de démarrage liés au projet d'expansion à Sherbrooke au quatrième trimestre de 2023.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 15 janvier 2025, 9 994 203 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Par conséquent, si, au 15 janvier 2025, Kruger inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 87,5 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 15 janvier 2025, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 15 janvier 2025, 80 273 344 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2024 datée du 5 mars 2025 disponible sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion et les états financiers et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du quatrième trimestre de 2024, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2024, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2024, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication de l'information financière et le fonctionnement du comité sur la politique de communication de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



PAPIERS TISSU KP INC.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET LE 31 DÉCEMBRE 2023

PAPIERS TISSU KP INC.

2, boul. Prologis, bureau 500,
Mississauga, (Ontario)
L5W 0G8

www.kptissueinc.com



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Papiers Tissu KP inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissu KP inc. (la « société ») aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Évaluation des indications de dépréciation de la participation dans Produits Kruger inc. comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence <i>Voir la note 1 – Renseignements généraux, la note 3 – Sommaire des méthodes comptables significatives, la note 4 – Estimations comptables et jugements critiques, la note 5 – Participation dans une entreprise associée, et la note 9 – Dépendance économique des états financiers.</i> La société a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger inc. (« Produits Kruger »), laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2024, la société détenait une participation de 12,7 % dans Produits Kruger, et la valeur comptable de la participation de la société comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Produits Kruger s'établissait à 69,5 M\$. La direction évalue à chaque période s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans Produits Kruger. La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue s'il existe une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation, y compris i) si Produits Kruger a comptabilisé des pertes de valeur dans ses résultats financiers; ii) si les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation sont tombées en dessous de la valeur comptable de la base de la société dans les actifs de Produits Kruger inclus dans la participation de la	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • évaluer le caractère raisonnable de l'appréciation par la direction des indications de dépréciation de la participation dans Produits Kruger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, en effectuant notamment ce qui suit : – effectuer un audit des états financiers consolidés de Produits Kruger au 31 décembre 2024. Cela a inclus : ○ prendre en considération la performance financière de Produits Kruger et l'incidence des pertes de valeur comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers consolidés de Produits Kruger, sur la valeur comptable de la participation de la société dans Produits Kruger; ○ comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation avec la valeur comptable des actifs de Produits Kruger inclus dans la participation de la société dans Produits Kruger, compte tenu de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition des participations dans Produits Kruger; ○ évaluer le caractère exhaustif de l'évaluation par la direction des indications de dépréciation afin de déterminer s'il existe des indications

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
société dans Produits Kruger après prise en compte de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition de participations dans Produits Kruger ou iii) s'il y a une baisse importante de la capitalisation boursière de la société par rapport à son actif net. La direction n'avait pas effectué de test de dépréciation au 31 décembre 2024, car il n'existe aucune indication objective qu'un test de dépréciation était nécessaire. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance de la participation dans la valeur comptable de Produits Kruger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, et du jugement posé par la direction pour évaluer s'il existait une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation. Cela a nécessité un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre des procédures et de l'évaluation des éléments probants concernant l'évaluation par la direction des indications de dépréciation.	objectives d'une dépréciation de la participation dans Produits Kruger. – recalculer la capitalisation boursière de la société et la comparer avec son actif net au 31 décembre 2024.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est John Donnelly.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 4 mars 2025

Papiers Tissu KP inc.

États de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Actif		
Actifs courants		
Dividendes à recevoir	1 798	1 793
Impôt à recouvrer	-	652
	1 798	2 445
Actifs non courants		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	69 517	68 162
Total de l'actif	71 315	70 607
Passif		
Passifs courants		
Dividendes à verser (note 7)	1 798	1 793
Dette envers une entité détenue	-	457
Total du passif	1 798	2 250
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 7)	22 762	22 560
Surplus d'apport	144 819	144 819
Déficit	(116 673)	(115 027)
Cumul des autres éléments du résultat global	18 609	16 005
Total des capitaux propres	69 517	68 357
Total du passif et des capitaux propres	71 315	70 607
Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)		

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy

Administrateur

/s/ François Vimard

Administrateur

Papiers Tissu KP inc.

États du résultat net et du résultat global

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2024 \$	2023 \$
Quote-part du résultat	2 993	(697)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1 123)	(1 165)
Quote-part du résultat mis en équivalence	1 870	(1 862)
Profit de dilution	619	1 032
Résultat avant impôt	2 489	(830)
Charge (produit) d'impôt exigible	56	215
Charge d'impôt différé	-	3 892
Charge (produit) d'impôt (note 6)	56	4 107
Résultat net	2 433	(4 937)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge (du produit) d'impôt (note 6)		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	2 769	3 436
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	333	1 650
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Écarts de conversion	2 604	1 165
Autres éléments du résultat global	5 706	6 251
Total des éléments du résultat global	8 139	1 314
Résultat de base et dilué par action	0,24	(0,50)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 976 725	9 955 981

Papiers Tissu KP inc.

États des variations des capitaux propres

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1^{er} janvier 2023	9 945 976	22 379	144 819	(108 008)	14 840	74 030
Émission d'actions ordinaires (note 7)	17 746	181	-	-	-	181
Dividendes à verser (note 7)	-	-	-	(1 793)	-	(1 793)
Dividendes versés	-	-	-	(5 375)	-	(5 375)
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	3 436	-	3 436
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	1 650	-	1 650
Écarts de conversion	-	-	-	-	1 165	1 165
Résultat net	-	-	-	(4 937)	-	(4 937)
Au 31 décembre 2023	9 963 722	22 560	144 819	(115 027)	16 005	68 357
	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1^{er} janvier 2024	9 963 722	22 560	144 819	(115 027)	16 005	68 357
Émission d'actions ordinaires (note 7)	23 825	204	-	-	-	204
Dividendes à verser (note 7)	-	-	-	(1 798)	-	(1 798)
Dividendes versés	-	-	-	(5 385)	-	(5 385)
Ajustement de juste valeur	-	(2)	-	2	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	2 769	-	2 769
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	333	-	333
Écarts de conversion	-	-	-	-	2 604	2 604
Résultat net	-	-	-	2 433	-	2 433
Au 31 décembre 2024	9 987 547	22 762	144 819	(116 673)	18 609	69 517

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP inc.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	2 433	(4 937)
Éléments hors trésorerie		
Quote-part du résultat mis en équivalence	(1 870)	1 862
Profit de dilution	(619)	(1 032)
Charge d'impôt différé	56	4 107
Total des éléments hors trésorerie	(2 433)	4 937
Diminution de la dette envers une entité détenue	(595)	287
Remboursements d'impôt, montant net	595	(287)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dividendes reçus, montant net	6 974	6 984
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	6 974	6 984
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés, montant net	(6 974)	(6 984)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(6 974)	(6 984)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-	-

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

1 Renseignements généraux

Papiers Tissu KP inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2024, la société détenait une participation de 12,7 % dans Produits Kruger inc. (« Produits Kruger »). Au 31 décembre 2023, la société détenait une participation de 13,1 % dans Produits Kruger.

Le 1^{er} janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration de Produits Kruger ») aux termes de laquelle PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. À la suite de la restructuration de Produits Kruger, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C.

Produits Kruger est une société ayant pour activités principales de fabriquer, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier-mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique.

Les présents états financiers audités ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 mars 2025.

3 Sommaire des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives adoptées pour la préparation des présents états financiers ont été présentées dans les états financiers audités annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

a) Participation dans des entreprises associées

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la part revenant à la société du résultat des entreprises associées présentée dans l'état du résultat global et la part revenant à la société des autres éléments du résultat global des entreprises associées présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés au prorata de la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

La société évalue à chaque période s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à la valeur recouvrable nette (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global. À chaque date de clôture, la société évalue également si une reprise de la dépréciation est possible.

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

b) *Impôt sur le résultat*

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), PK S.E.C., qui était une société en commandite, est devenue, sur le plan fiscal, une société par actions. Par conséquent, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilisera directement une provision pour impôt sur le résultat. Comme PTKP ne génère plus de bénéfice imposable, le passif d'impôt différé de 5,7 M\$ comptabilisé dans l'état audité de la situation financière de PTKP au 31 décembre 2022 a donc été décomptabilisé dans les états audités du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

c) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions incluses relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

d) *Norme comptable appliquée le 1^{er} janvier 2024*

i) Aucune modification entrée en vigueur pendant l'exercice n'a eu d'incidence sur les états financiers.

e) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

i) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière des entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes annexes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

ii) Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS de comptabilité 9 et à la norme IFRS de comptabilité 7, visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la reconnaissance hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et les entités doivent les appliquer rétrospectivement, l'adoption anticipée étant permise. La société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles modifications.

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et jugements, y compris ceux qui ont trait à la juste valeur et aux méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Méthode de la mise en équivalence

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans Produits Kruger. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de la société. Étant donné que la société occupe quatre des dix sièges du conseil d'administration de PKGP inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société a la capacité d'exercer une influence notable sur Produits Kruger.

Test de dépréciation

La société est tenue d'effectuer un test de dépréciation à l'égard de sa participation dans Produits Kruger s'il existe des indications objectives que la participation peut être dépréciée. La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue s'il existe une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation, y compris i) si Produits Kruger a comptabilisé des pertes de valeur dans ses résultats financiers; ii) si les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation sont tombées en dessous de la valeur comptable de la base de la société dans les actifs de Produits Kruger inclus dans la participation dans Produits Kruger après prise en compte de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition de participations dans Produits Kruger ou iii) s'il y a une baisse importante de la capitalisation boursière de la société par rapport à son actif net. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la direction a examiné l'incidence de divers événements sur l'appréciation par la société du fait qu'il existe ou non des indications objectives que sa participation dans Produits Kruger pourrait s'être dépréciée. La direction a conclu que les prévisions qui sous-tendent la valeur de la participation n'avaient pas changé de façon importante et, par conséquent, il ne s'est produit aucun événement déclencheur nécessitant qu'un test de dépréciation soit effectué.

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), la convention de société en commandite a été dissoute et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales, éliminée.

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

5 Participation dans une entreprise associée

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de la participation :

	2024 \$	2023 \$
Solde d'ouverture	68 162	79 338
Augmentation de la participation	204	181
Quote-part du résultat	2 993	(697)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1 123)	(1 165)
Quote-part des autres éléments du résultat global	5 706	(3 359)
Profit de dilution	619	1 032
Dividendes	(7 183)	(7 168)
Remboursement de parts de société en commandite	139	-
Solde de clôture	69 517	68 162

Le tableau qui suit résume l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de Produits Kruger, entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 12,7 % au 31 décembre 2024. L'information financière provient des états financiers consolidés audités de Produits Kruger pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2024		
	Selon la méthode comptable de Produits Kruger \$	Augmentation de la juste valeur \$	Selon la méthode comptable de PTKP \$
Actifs courants	603 439	-	603 439
Actifs non courants	1 993 898	301 538	2 295 436
Passifs	1 935 071	-	1 935 071
Actif net	662 266		

	Exercice clos le 31 décembre 2024 \$
Produits des activités ordinaires	2 049 938
Résultat net attribuable à Produits Kruger	23 821
Autres éléments du résultat global	43 852
Total du résultat global attribuable à Produits Kruger	67 673

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	31 décembre 2023		
	Selon la méthode comptable de Produits Kruger	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	542 854	-	542 854
Actifs non courants	1 782 776	307 973	2 090 749
Passifs	1 712 003	-	1 712 003
Actif net	613 627		
			Exercice clos le 31 décembre 2023
			\$
Produits des activités ordinaires			1 872 962
Résultat net attribuable à Produits Kruger			(5 313)
Autres éléments du résultat global			(22 996)
Total du résultat global attribuable à Produits Kruger			(28 309)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de Produits Kruger revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Capitaux propres consolidés de Produits Kruger	662 266	613 627
Rajouter : valeur à la constitution du passif lié aux parts de société en commandite ^{a)}	118 562	118 562
Moins : capitaux propres attribuables à Kruger inc. et à PKGP	(632 236)	(585 120)
Capitaux propres attribuables à PTKP	148 592	147 069
Participation de PTKP dans une entreprise associée	69 517	68 162
Écart de rapprochement	79 075	78 907
Éléments de rapprochement depuis la constitution :		
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	(11 110)	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	61 459	60 336
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	(3 159)	(2 962)
Distribution à des fins fiscales	9 181	9 320
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	(375)	(375)
Profit de dilution	(4 921)	(4 302)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	28 000	28 000
	-	-

- a) À la suite de la restructuration de Produits Kruger, le passif lié aux parts de la société en commandite de PK S.E.C. a été éteint, car la convention de société en commandite de PK S.E.C. a été résiliée conformément à ses modalités et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales, éliminée.

En ce qui concerne la participation de PTKP dans Produits Kruger, la responsabilité de PTKP à l'égard des dettes, des passifs et des autres obligations de Produits Kruger se limite à l'apport en capital de PTKP dans Produits Kruger.

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

6 Impôt sur le résultat

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), PK S.E.C., qui était une société en commandite, est devenue, sur le plan fiscal, une société par actions. Par conséquent, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilisera directement une provision pour impôt sur le résultat. Comme PTKP ne génère plus de bénéfice imposable, le passif d'impôt différé de 5,7 M\$ comptabilisé dans l'état audité de la situation financière de PTKP au 31 décembre 2022 a été décomptabilisé dans l'état audité du résultat global de la période de douze mois close le 31 décembre 2023, à titre de charge d'impôt différé de 3,9 M\$; et un produit d'impôt différé au titre de la réévaluation des prestations de retraite de 6,9 M\$, un produit d'impôt différé au titre de la réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite de 0,5 M\$ et un produit d'impôt différé au titre de l'écart de conversion cumulé de 2,2 M\$ ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit présente en détail la provision pour impôt sur le résultat :

	2024 \$	2023 \$
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	647	(216)
Décomptabilisation de l'impôt différé à l'ouverture	-	3 892
Profit de dilution	(160)	(268)
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	347	518
Quote-part des résultats comptable	(778)	181
	56	4 107

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

7 Dividendes

Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, la société a versé à ses actionnaires des dividendes trimestriels de 0,18 \$ par action. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société, une partie des dividendes a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission d'actions ordinaires de la société. Le produit a servi à l'acquisition d'actions additionnelles de Produits Kruger. Les dividendes versés, le nombre d'actions ordinaires supplémentaires émises ainsi que le prix de l'action et le produit brut se ventilent comme suit :

2024				
Date de versement du dividende	Dividendes versés \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
15 janvier 2024	1 793	8,99	4 615	41
15 avril 2024	1 794	8,52	5 880	50
15 juillet 2024	1 795	8,52	6 093	52
15 octobre 2024	1 796	8,34	7 237	61
	<u>7 178</u>		<u>23 825</u>	<u>204</u>

2023				
Date de versement du dividende	Dividendes versés \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
16 janvier 2023	1 790	10,18	4 682	48
17 avril 2023	1 791	10,25	3 000	30
17 juillet 2023	1 791	10,30	5 064	53
16 octobre 2023	1 793	9,93	5 000	50
	<u>7 165</u>		<u>17 746</u>	<u>181</u>

Après le 31 décembre 2024, le 15 janvier 2025, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 1,8 M\$, soit 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 6 656 actions ordinaires au prix de 8,06 \$.

Après le 31 décembre 2024, la société a déclaré à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire devant être versé le 15 avril 2025.

Le RRD et le réinvestissement par Kruger inc. des dividendes reçus de Produits Kruger dans des actions ordinaires de cette dernière ont généré un profit de dilution de 0,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1 M\$ en 2023).

Papiers Tissu KP inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

8 Charge (produit) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global

	2024 \$	2023 \$
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	-	(3 460)
Produit (charge) d'impôt	2 769	6 896
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	2 769	3 436
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	1 168
Produit (charge) d'impôt	333	482
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	333	1 650
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Écarts de conversion	-	(1 067)
Produit (charge) d'impôt	2 604	2 232
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	2 604	1 165
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	5 706	6 251

9 Dépendance économique

La société a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, la société a une dépendance économique envers Produits Kruger et est exposée à l'ensemble des risques liés aux activités de Produits Kruger, notamment le risque de liquidité.

10 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Augmentation (diminution) de la dette envers une entité détenue	(595)	287

INFORMATION

POUR LES ACTIONNAIRES

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Produits Kruger
2 Prologis Blvd, bureau 500
Mississauga (Ontario) L5W 0G8
Téléphone : 905 812-6900
www.kptissueinc.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Doris Grbic
Directrice des relations avec les investisseurs
Téléphone : 437-882-2596
ir@kptissueinc.com

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Fiducie TSX
200 University Avenue
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Téléphone : 1 866 393-4891
www.tsxtrust.com

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto
Symbole : KPT

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
PwC Tower
18 York Street
Bureau 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de PKTP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois des administrateurs (et tous les membres des comités conseils) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de finance, de comptabilité et de marché financier.

François Vimard (Président du conseil d'administration and administrateur indépendant) ⁽¹⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾

James Hardy (administrateur indépendant) ⁽¹⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾

Sarah Kruger (administratrice)

John ('Jay') Wright (administrateur indépendant) ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾

⁽¹⁾ Membre du comité d'audit de KPT et du comité d'audit de PKI

⁽²⁾ Membre du comité des RH et de la rémunération de PKI

⁽³⁾ Membre du comité de nomination et de gouvernance de KPT

⁽⁴⁾ Membre du comité de gouvernance de PKI

Pour plus d'informations concernant les membres du conseil d'administration et de gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le www.kptissueinc.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires sera tenue dans un format virtuel uniquement. Elle sera diffusée en direct sur le site <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1792/> le 23 juin 2025, à 14h00 (l'heure de l'est)

CONÇU ET RÉDIGÉ PAR

MBC Capital Markets Advisors

NOTRE VISION

**ÊTRE L'ENTREPRISE DE PAPIER TISSU
LA PLUS DIGNE DE CONFIANCE ET LA PLUS
APPRÉCIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD.**



NOTRE MISSION

POUR UN QUOTIDIEN PLUS COMFORTABLE.



^{MD} Marques déposées et ^{MC} marques de commerce de produits Kruger inc. ©2025 Produits Kruger inc.

^{MD} SCOTTIES est une marque de commerce de Kimberly-Clark Worldwide inc., utilisée sous licence.